



**FORMATION CONTINUE 2023**

## **VISIOCONFERENCE**

**DROIT DE LA FAMILLE, DES PERSONNES ET  
DE LEUR PATRIMOINE**

**DE LA BONNE REDACTION DE LA CONVENTION DE  
DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL**

**Jeudi 6 juillet  
De 14h00 à 16h00**

**Guillaume BARBE**

Avocat associé  
Cabinet Arpège Famille  
Ancien Secrétaire de la Conférence  
Barreau de Paris

**Raluca LOLEV**

Avocat associée  
Cabinet Arpege Famille  
Barreau de Paris

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre et anticiper les pièges et difficultés pouvant se poser dans le cadre de la rédaction d'une convention de divorce par consentement mutuel,
- Appréhender les rôles exacts avocats/notaires et leurs interactions respectives,
- Maîtriser la rédaction de clauses obligatoires et/ou spécifiques,
- D'utiliser les outils permettant d'assurer une meilleure reconnaissance, circulation internationale et exécution de la convention,
- Réfléchir et s'interroger autour du devoir de conseil.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

#### **I. CONDITIONS DE VALIDITE DU DCM**

- Mentions obligatoires légales et réglementaires
- Plan type d'une convention & liste des annexes

#### **II. LE DCM DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL**

- Etat des lieux des difficultés et évolutions
- Réflexes et préalables à adopter
- Outils de rédaction de la convention afin de la rendre plus efficace
- Outils pour faciliter sa reconnaissance et sa circulation à l'étranger

#### **III. CONSEQUENCES DU DIVORCE RELATIVES AUX EPOUX**

- Usage du nom & résidences séparées
- Liquidation du régime matrimonial : réflexes, problématiques récurrentes (questions liquidatives, fiscalité), outils de rédaction de la convention
- Prestation compensatoire : éléments indispensables, régime de la PC, rédaction des clauses de la PC

#### **IV. RESPECT DES INTERETS DES ENFANTS DU COUPLE**

- L'information de l'enfant mineur
- Contenu de la convention et clauses prohibées
- Rôle de l'avocat dans la détermination de l'organisation de la vie de l'enfant et son devoir de conseil
- La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant (intermédiation)

#### **V. REMISE EN CAUSE DU DCM**

- Modifications de la convention : révision amiable, révision pour imprévision
- Remise en cause de la convention par les époux (nullité, responsabilité) / tiers
- L'arbitrage

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)